

ARRETE N°2022-567 RELATIF AUX EFFECTIFS REPRESENTES A LA COMMISSION PARITAIRE D'ETABLISSEMENT DE L'UNIVERSITE PARIS 1 PANTHEON-SORBONNE

La Présidente,

- Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-2 ;
- Vu le code général de la fonction publique, et notamment son article L.211-4 ;
- Vu le décret n°99-272 du 6 avril 1999 relatif aux commissions paritaires d'établissement des établissements publics d'enseignement supérieur ;
- Vu le décret n°2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique ;
- Vu les statuts de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, et notamment son article 42 ;
- Vu le règlement intérieur et l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, et notamment son article 84 ;
- Vu l'arrêté n°2021-40 portant proclamation des résultats de l'élection de Christine NEAU-LEDUC à la Présidence de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

ARRETE

Article 1 :

Au 1^{er} janvier 2022, les effectifs composant le personnel destiné à être représenté à la commission paritaire d'établissement de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne se répartissent comme suit :

- Pour le groupe ITRF, soit les corps d'ingénieurs et de personnels techniques et administratifs de recherche et de formation, les corps des personnels de laboratoire, les corps des personnels ouvriers, les corps des personnels de service, et les corps des personnels sociaux et corps des personnels de santé :

Catégorie A	
Effectif total :	
146	
Hommes :	Femmes :
67	79
45,89 %	54,11 %
Catégorie B	
Effectif total :	
126	
Hommes :	Femmes :
65	61
51,59 %	48,41 %
Catégorie C	
Effectif total :	
160	
Hommes :	Femmes :
83	77
51,87 %	48,13 %

- Pour le groupe Bibliothèques, soit les corps des personnels des bibliothèques, les corps des personnels de documentation et les corps des personnels de magasinage :

Catégorie A	
Effectif total :	
64	
Hommes :	Femmes :
18	46
28,12 %	71,88 %
Catégorie B	
Effectif total :	
55	
Hommes :	Femmes :
13	42
23,64 %	76,36 %
Catégorie C	
Effectif total :	
85	
Hommes :	Femmes :
48	37
56,47 %	43,53 %

- Pour le groupe AENES, soit les corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, les corps des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et les membres du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat rattachés pour leur nomination et leur gestion aux ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche :

Catégorie A	
Effectif total :	
19	
Hommes :	Femmes :
11	8
57,89 %	42,11 %
Catégorie B	
Effectif total :	
28	
Hommes :	Femmes :
5	23
17,68 %	82,14 %
Catégorie C	
Effectif total :	
72	
Hommes :	Femmes :
13	59
18,06 %	81,94 %

Article 2 :

Le Directeur général des services de l'Université est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié sur le site Internet de l'Université.

Fait à Paris, le 29 mars 2022

La Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

L'original de cet arrêté est disponible dans les locaux de la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles au Centre Panthéon situé 12 place du Panthéon, 75231 Paris ainsi que sur le site Intranet de l'établissement.